



PROMOTION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le concept d'aménagement « éco-systémique des forêts » est un mode de gestion forestière écologique qui fixe des critères, des indicateurs, des objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques à la gestion forestière. Il permet ainsi le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins socio-économiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages (AFD, 2011). La technique consiste à une planification de l'exploitation à moyen/long termes (une trentaine d'année) des activités d'exploitation sylvicoles. A cet objectif premier de durabilité de la production préexistant à la gestion durable des forêts (GDF), s'est ajoutée la prise en compte des enjeux socio-environnementaux principalement via un inventaire des produits forestiers non ligneux (PFNL), de la grande faune et des enjeux sociaux. L'application de ces différents principes se caractérise par la définition d'un plan d'aménagement forestier (PAF), imposé par la législation.

NIVEAU DE MATURETE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

L'aménagement forestier est institué par le Code Forestier de la République Centrafricaine. Le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF), financé par l'AFD a procédé à l'aménagement forestier du massif du sud-ouest et à développer des normes nationales d'élaboration des plans d'aménagement en 3 tomes. Les expériences pour l'aménagement des aires protégées a commencé avec les Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) dont le premier couvre la période de 2011-2015. Même dans les forêts communautaires, la loi impose l'élaboration d'un plan simple de gestion.

Le niveau de maturité actuelle de cette technologie peut être évalué au TRL 8 (système complet et qualifié) et l'indice de préparation commerciale de niveau 3 (mise à l'échelle commerciale).

JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Le rôle des forêts dans la séquestration du carbone est particulièrement important : 80 % du carbone terrestre stocké dans la végétation et 40 % du carbone stocké dans les sols sont comptabilisés dans les écosystèmes forestiers (Seymour et Forwand, 2010). L'étendue et la forte productivité des forêts tropicales sont notamment d'une importance particulière. Pan et al., (2011) estiment ainsi qu'entre 47,5 et 62,5 % du carbone stocké en forêt (sol et végétation) l'est en zone tropicale. De plus, d'après des estimations récentes (Friedlingstein et al., 2010 ; Peters et al., 2011), la déforestation serait responsable de 11 à 15 % des émissions mondiales de GES, et ce majoritairement en zone tropicale. Le phénomène de dégradation des forêts est également capital, et bien que plus difficile à quantifier. En Afrique tropicale, Gaston et al., (1998) estiment, quant à eux, que 50 % des émissions de carbone des forêts seraient dues au phénomène de dégradation. Par ailleurs, l'aval de la filière forestière est également concerné par la lutte contre le changement climatique, compte tenu des émissions de GES qu'elle engendre (méthane issue de la décomposition des déchets de scierie, par exemple).



AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

La mise en œuvre de la technologie est immédiate et prévue pour couvrir le territoire national.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

L'aménagement forestier durable aura pour impact :

- Création d'emplois ;
- Contribution à la croissance économique ;
- Valorisation du savoir-faire traditionnel ;
- Création d'emploi ;
- Reconnaissance et prise en compte des droits de la population locale et autochtone ;
- Réduction des GES.

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) est le cadre politique au niveau national qui oriente la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable. Le RCPCA a pour objectifs de promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs est l'un des trois piliers prioritaires du RCPCA 2017-2021. L'un des six objectifs transversaux vise à « Garantir la durabilité environnementale et l'exploitation durable des ressources naturelles ». Au plan sectoriel, l'AFD s'aligne sur la Politique forestière de la RCA qui ambitionne qu'à l'horizon 2035, les écosystèmes forestiers et les ressources qui leur sont associées, sont cogérés pour les biens et services nécessaires à la paix, à un développement durable et harmonieux, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. Les normes nationales en matière d'aménagement forestier sont des outils opérationnels qui viennent éclairés les orientations du code forestier.

POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Les actions politiques proposées sont :

- Réhabiliter l'AGDRF et réformer son mode de financement en l'orientant vers l'autofinancement ;
- Faire des réformes juridiques en les arrimant aux directives sous régionales en vue de prendre en compte les tendances bénéfiques offertes à la GDRF par les arrangements dans le cadre des Changements climatiques, l'APV/FLEGT et bien d'autres initiatives innovantes ;



- Mettre en place un cadre interministériel de gestion renforcée par la participation des acteurs impliqués y compris la société civile ;
- Revoir le mécanisme de gestion des retombées de l'AFD en l'orientant vers la gestion axée sur le résultat.

COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSÉES

Le coût du déploiement de l'aménagement Forestier durable est estimé à environ 2,110 milliards de F CFA pour une première phase de 5 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

1. Coordonnateur EBT:

Monsieur Maxime Thierry DONGBADA-TAMBANO
Directeur de la Prévention des Risques Biotechnologiques
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
BP: 686 – Bangui – République Centrafricaine
Tél : +236 75 54 56 74 / +236 72 26 11 79
dongbada2001@yahoo.fr

2. Consultant Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie :

Monsieur Evariste MBAYELAO
Ingénieur Forestier - Msc Géomatique, Aménagement et Gestion des Ressources
Tél : + 236 75 48 75 13 / + 236 72 15 51 25
embayelao@gmail.com

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

<https://tech-action.unepdtu.org/country/central-african-republic/>